

## DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Le notaire et la récupération  
d'aide sociale

Comprendre et maîtriser les règles



Les règles en matière de récupération d'aides sociales sont complexes et font l'objet d'évolutions législatives et jurisprudentielles constantes.

Le notaire peut être dérouté à l'occasion d'un dossier de succession ou de donation pour lequel se pose une problématique de recours en récupération.

Le but de cette formation est d'appréhender et de maîtriser les règles des différents régimes de récupération, connaître leurs spécificités et acquérir des réflexes.

**OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

- Clarifier les différents types de recours en récupération
- Maîtriser les règles de base des différents recours
- Maîtriser les spécificités de certains recours
- Être à l'aise pour renseigner les clients confrontés à un recours en récupération
- Adopter la bonne attitude dans ce genre de dossier avec les interlocuteurs (Conseil Départemental, Caisses)
- Aborder certaines problématiques plus complexes (aide sociale et assurance-vie, concours de récupération entre plusieurs aides récupérables, etc.)

**APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

- Exposé des différentes règles
- Exemples pratiques - tirés des questions écrites et téléphoniques des notaires
- Progression pédagogique (des règles de base vers les cas plus complexes)
- Tableau de synthèse
- Support visuel et document de travail

**FORMATEURS**

Jonathan RICHERMOZ et Danièle MORELLO  
Juristes consultants et Animateurs de formation  
du CRIDON LYON

**DURÉE**

7h

**MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE**

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation

**PUBLICS**

Notaires  
Clercs  
Collaborateurs

**NIVEAU**

Initié  
Maîtrisant

**OBJECTIF**

- Acquérir des connaissances de base
- Améliorer sa pratique quotidienne

**PRÉ-REQUIS**

Connaissance de base en droit des successions

**PLUS-VALUE**

- Maîtriser les principes des récupérations des aides sociales
- Aborder les dossiers de récupération de manière sereine



**CRIDON LYON**  
Partenaire expert du notaire

### Questions clés

- Différencier les aides sociales
- Connaître les différents modes de récupération
- Déterminer les risques de récupération de l'aide versée (ou des aides versées)
- Mieux traiter les successions dans lesquelles il existe un créancier d'aide sociale

1

### **L'ORGANISATION DE L'AIDE SOCIALE ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRESTATIONS**

30min

2

### **LES RECOURS EN RÉCUPÉRATION DES AIDES DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (AIDE À L'HÉBERGEMENT / À DOMICILE - AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES / HANDICAPÉES**

2h30

- La notion de retour à meilleure fortune
- La récupération contre la succession du bénéficiaire de l'aide (spécificités, mise en œuvre...)
- La récupération contre le donataire et le légataire (spécificités, mise en œuvre...)
- La récupération contre le bénéficiaire d'une assurance-vie

3

### **LE RECOURS EN RÉCUPÉRATION DES AIDES DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES - ASPA)**

2h

- La récupération contre la succession de l'allocataire (spécificités, mise en œuvre...)
- La question des contrats d'assurance-vie et des donations souscrits/réalisées par le bénéficiaire de l'aide

4

### **QUESTION PRATIQUE - POUR ALLER PLUS LOIN**

2h

- Attitude du notaire
- Aide sociale et obligation alimentaire (recours des établissements d'hébergement contre les enfants)
- Aide sociale et renonciation à la succession
- Concours de récupération
- Aide sociale et libéralité graduelle/résiduelle